

considèrent que les offices de commercialisation sont essentiels à la commercialisation ordonnée des produits agricoles canadiens et que le gouvernement devrait renforcer ces offices au lieu de les affaiblir. Ils lui demandent donc incessamment de redonner à la Commission canadienne du blé ce droit de regard sur la commercialisation de l'avoine et d'accorder à cette céréale et à l'orge la protection prévue pour le blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui. Conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter des pétitions. Puisque j'en ai beaucoup, je les présenterai en une seule fois, ce qui nous fera économiser du temps.

Elles sont signées par 3 305 électeurs de ma circonscription de Timmins—Chapleau qui sont totalement déconcertés par le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services. Ils demandent au gouvernement de réfléchir et d'abandonner son projet; de tout reprendre dès le début et de ne pas se contenter d'abaisser le taux de la taxe, comme l'envisage le gouvernement, mais de l'abandonner et de recommencer à zéro. Le message des électeurs de Timmins—Chapleau est très clair. Ils disent: «Séraphin Wilson, il n'est pas trop tard, change ton projet.»

[Français]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, trois pétitions qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires, représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport non terminé.

Monsieur le Président, dans le rapport final de ce Groupe de travail, il n'y a aucune mention de la Convention de la Baie James et du Nord québécois Cris-Naskapis et du rapport final d'octobre 1989 sur les disparités régionales des postes isolés effectué par le gouvernement du Québec.

[Traduction]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le devoir et le privilège de présenter des pétitions signées par plus de 11 000 habi-

tants d'Hamilton Mountain. Ces signatures viennent s'ajouter au plus de 20 000 qui ont déjà été recueillies, au total, auprès d'habitants d'Hamilton Mountain.

Les pétitionnaires s'opposent massivement à la taxe proposée sur les produits et services. Ils estiment que cette taxe est injuste et qu'elle impose une charge supplémentaire inutile aux Canadiens à revenu moyen et faible. Ils prient humblement la Chambre de bien vouloir rejeter cette proposition de taxe sur les produits et services.

LA BFC LONDON

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, demain, le First Royal Canadian Regiment célèbre son 106^e anniversaire. La BFC London abrite le 1^{er} RCR depuis 106 ans. Il fait partie intégrante depuis 106 ans, non seulement de notre pays, mais aussi de notre municipalité.

La pétition a été signée par quelque 5 000 personnes de toutes les circonscriptions de London. Elle vient s'ajouter à la pétition qui a été signée par 7 000 personnes et qui demandait déjà au gouvernement de changer d'avis à propos du retrait du 1^{er} RCR et de la fermeture de la BFC London. Les seuls frais du déplacement de ces troupes sont passés de 30 à 110 millions de dollars, et je suggère que le gouvernement y renonce.

• (1630)

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition signée par environ 5 000 habitants du sud-ouest de l'Ontario, qui viennent s'ajouter aux 10 000 pétitionnaires de London et du sud-ouest de l'Ontario que j'ai déjà mentionnés. On demande au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les services de VIA Rail, décision qui devrait entrer en vigueur le 15 janvier 1990.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter 93 pétitions signées par 2 675 habitants de Stormont—Dundas qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services du gouvernement conservateur.

Les pétitionnaires estiment que la TPS est tout à fait inacceptable puisqu'elle causera un préjudice grave et injuste aux Canadiens à revenu faible et moyen et créera un fardeau fiscal trop lourd pour les petites entreprises du Canada.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter ce projet de taxe.